



Cher(e)s collègues,

L'année 2018 a été de nouveau marquée par une forte activité de notre syndicat pour défendre tant les intérêts individuels des commissaires de tous grades (notamment à travers notre action en CAP) que ceux de notre corps et de l'institution en général (en siégeant aux divers comités techniques compétents pour élaborer les réformes structurelles de la Police Nationale).

Nous avons enfin obtenu l'avancée statutaire attendue (la banalisation de l'échelon HEB Bis des commissaires divisionnaires) fin 2018, une année qui s'est conclue par la tenue des élections professionnelles dont les résultats ont conforté le rapport de force existant entre les 2 organisations représentatives du CCD depuis 2006. Malgré ces quelques motifs de satisfaction de l'exercice précédent, le contexte de ce début d'année ne confine pas pour autant à un optimisme béat, bien loin s'en faut.

En effet, **aucun geste fort de considération** n'a été adressé ces derniers temps aux commissaires de police et ce, en dépit d'une année inédite en termes d'investissement et de disponibilité sur tous les fronts allant du terrorisme à la gestion des services d'ordre particulièrement récurrents.

Au contraire, les commissaires doivent subir des attaques toujours plus nombreuses, qu'elles soient extérieures à l'institution (récrimination croissante de groupes de pression vindicatifs et stigmatisations médiatiques de supposés usages disproportionnés de la force) comme initiées au sein de notre ministère (velléités hégémoniques de la gendarmerie, actions des syndicats du corps de commandement œuvrant pour la disparition du CCD, responsabilité des chefs de service systématiquement ciblée et critiquée par les organisations du CEA).

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que le **SICP** a tenté, à de nombreuses reprises, de restaurer un peu de **raison** dans un monde où il est de plus en plus difficile d'exercer sereinement notre métier.

Le pluralisme syndical a également joué un rôle crucial dans la pugnacité du syndicalisme chez les commissaires de police. Les deux syndicats représentatifs sont effectivement amenés à défendre des positions divergentes tout en étant capables d'agir de concert lorsque les circonstances nécessaires à l'unité du corps l'imposent.

Les grands chantiers de modernisation de l'institution programmés en 2019 nous imposent encore une forte vigilance syndicale.

En effet, outre la poursuite de la PSQ avec l'extension du nombre de quartiers de reconquête républicaine, de nombreux projets de réforme ont été annoncés : temps de travail et cycles horaires, réorganisation territoriale des structures de la Police Nationale, fonctionnement de la Préfecture de Police, procédure pénale dématérialisée, direction du numérique etc... sont les thèmes majeurs de la réflexion actuelle.

Si les contours de ces chantiers sont loin d'être définis, une certitude demeure : il appartiendra encore aux chefs de services policiers, corvéables à merci, de tenir à bout de bras les services opérationnels ballottés par ces réformes qui leur seront imposées tout en continuant à motiver leurs collaborateurs pour qu'ils acceptent des changements et des contraintes opérationnelles de moins en moins supportables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces réformes institutionnelles, notre participation au dialogue social est plus que jamais indispensable pour éviter le développement d'approches souvent trop technocratiques et déshumanisantes. Nous n'hésiterons pas non plus à évoquer et revendiquer les évolutions fondamentales dont notre corps a besoin pour s'oxygéner et continuer à exister sur l'ensemble du territoire national (en termes **de valorisation de la responsabilité hiérarchique, d'accompagnement de la mobilité statutaire** par la prise en compte du coût du logement, **de reconnaissance des mérites** voire **de revalorisation indemnitaire** d'une IRP inchangée depuis 8 ans etc..).

Ainsi, notre action quotidienne reste donc plus que jamais nécessaire pour porter la voix de celles et ceux qui soutiennent notre approche et pour défendre un métier passionnant mais dont l'exercice est de plus en plus complexe et usant au quotidien. C'est pourquoi en cette année 2019, nous **avons besoin du renouvellement de votre soutien** pour être une force de proposition entendue par nos interlocuteurs institutionnels. Nous attendons donc, plus que jamais, vos contributions financières pour développer nos actions, notre communication et pour aller à votre rencontre.

La pérennisation du fonctionnement de notre organisation reste tributaire des cotisations que vous nous envoyez en ce qu'elles participent à hauteur de plus de 80 % au financement de l'activité du SICP.

Vous pouvez accéder à notre [bulletin d'adhésion /renouvellement directement en lien sur notre site](#) et joint à ce message.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que le montant de la cotisation syndicale fait l'objet d'une réduction fiscale à hauteur des 2/3 de la somme versée (ex. Pour un CD, sur les 120 euros, 80 euros sont directement déduits de l'impôt dû).

Toujours fidèles à notre engagement à vos côtés, nous comptons, chères et chers collègues, sur votre indéfectible soutien !

Amitiés syndicales.

Olivier BOISTEAUX, Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN, Secrétaires Nationaux

Vous pouvez régler votre cotisation	Montant des cotisations
- simplement en envoyant un <u>chèque libellé à l'ordre du SICP</u>	(déductible à 66% de l'impôt sur le revenu) :
Ou	Élève Commissaire : 20€
- en ligne si telle est votre préférence	Commissaire stagiaire : 50€
(par CB via PayPal depuis le site www.commissaires.fr ,	Commissaire de police : 100 €
moyen de paiement sécurisé).	Commissaire divisionnaire : 120 €
	Commissaire général : 140 €
	Haut fonctionnaire de la PN : 160€
	Retraité : 50 €

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
4, rue Blanche

95230 Soisy sous Montmorency – 09.87.10.75.63

Site : www.commissaires.fr - Courriel : secretariat@commissaires.fr